

ÉCOLE
FONDAMENTALE LIBRE

DON
BOSCO

ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE
DON BOSCO



Rue des Wallons, 63
4000 Liège

<http://www.donboscoliege.be/>

2026-2027

04/252.64.35

direction@fdonboscoliege.be
secretaire@fdonboscoliege.be

TABLE DES MATIÈRES

	1 >>> Introduction	→	Page 03
	2 >>> Projets éducatif et pédagogique	→	Page 05
	3 >>> Équipe éducative	→	Page 07
	4 >>> Partenaires	→	Page 09
	5 >>> Instances	→	Page 10
	6 >>> Règlement et vie citoyenne	→	Page 12
	7 >>> Horaires et accès	→	Page 18
	8 >>> Accueil extrascolaire et étude	→	Page 19
	9 >>> Récréations et repas	→	Page 21
	10 >>> Activités parascolaires	→	Page 23
	11 >>> Divers	→	Page 24
	12 >>> Qui est Don Bosco ?	→	Page 27
	13 >>> Calendrier scolaire	→	Page 28

Ce document est disponible en version papier sur demande.



Plume indique le nouveau contenu du livret grandir.

Chers parents,

Il y a, dans chaque rentrée, quelque chose d'un départ en montagne. On ajuste les sacs, on vérifie les cordes, on respire profondément avant de s'engager sur le sentier.

L'école, elle aussi, est une cordée : une aventure où l'on avance ensemble, où l'on se relie pour que chacun puisse progresser, découvrir, s'élever.

Dans un monde traversé d'incertitudes, de bouleversements climatiques, de tensions sociales, nos enfants ont besoin d'un lieu qui ne vacille pas. Un lieu qui leur apprend à lire le paysage, à comprendre les reliefs, à trouver leur propre pas.

Notre mission n'est plus seulement d'enseigner : elle est de préparer, protéger, ouvrir des chemins.

Cette année, deux projets préparés l'année dernière prendront vie :

- Verdir et transformer la cour de récréation, pour en faire un espace vivant, respirant, où les enfants apprennent à aimer le monde qu'ils habitent. Nous vous inviterons à rejoindre la cordée : planter, imaginer, rêver avec nous une cour plus fraîche, plus douce, plus accueillante.
- Rénover les blocs sanitaires, parce qu'une école qui prend soin des lieux est une école qui prend soin des enfants.



Ces projets sont des gestes éducatifs. Ils disent à nos enfants : le monde peut être transformé, et vous pouvez en être les artisans. Ils leur montrent que l'avenir se construit par petites touches, par mains jointes, par cordées solidaires.

Merci d'être à nos côtés dans cette ascension.

Merci pour votre confiance, votre présence, votre regard bienveillant.

Ensemble, nous continuerons à tracer un chemin qui élève, qui relie, qui donne envie d'aller plus loin.



M. Nicolas TOMSEN
DIRECTEUR

Il y a tellement de choses à dire et à souhaiter en ce début d'année scolaire que l'on ne sait pas trop quoi choisir ! Et si on accordait une priorité particulière au fait de prendre soin de soi et soin des autres ? Pussions-nous être attentifs à prendre soin dans ce que l'on vit, dans ce que l'autre vit en interconnexion de toutes les dimensions développées en école ...curiosité, créativité, mémoire, intelligence, volonté, affectivité, intériorité, liens sociaux et j'en passe... ! Prenons le temps de libérer la parole, de nous écouter, de trouver les bons mots pour identifier nos émotions afin que notre travail scolaire, avec toutes les exigences qu'il implique, puisse se vivre tous ensemble de manière heureuse.

C'est le souhait que notre comité de gestion adresse à toute notre communauté scolaire, parents et enfants, équipe éducative et direction, accueillantes et bénévoles, le secrétariat, nos services qui assurent les repas, ceux qui réparent et entretiennent... Que cette année scolaire vous soit épanouissante à toutes et tous !

M. Christian HACCOUR
POUR LE COMITÉ DE GESTION



2



Projet éducatif et pédagogique

« J'ai fait le brouillon, vous mettrez les couleurs ! »

(Don Bosco)

Notre **projet d'école fondamentale « salésienne »** constitue une articulation cohérente des projets éducatif, pédagogique et d'établissement. Il s'agit du **texte fédérateur de notre communauté scolaire**, rassemblant élèves, enseignant.e.s, direction, parents, accueillant.e.s, partenaires et Pouvoir Organisateur.

Ce projet définit le cadre de référence dans lequel les apprentissages et les actions éducatives prennent tout leur sens. Il permet une lecture partagée de nos objectifs, une **cohérence** des pratiques, et une régulation continue de notre mission.

Il s'inscrit naturellement dans les projets éducatif et pédagogique du réseau de **l'Enseignement Catholique** (consultables sur www.segec.be).

« Le premier droit de l'enfant est le droit à la cohérence des adultes qui l'éduquent. »

La **pédagogie de Don Bosco, adaptée à notre époque**, est centrée sur les personnes, encourage un esprit de famille et accorde à chacun une confiance bienveillante.

Tous.les ensemble — enseignant.e.s, accueillant.e.s, direction, partenaires, parents et PO — nous œuvrons à la croissance globale de l'enfant, **dans ses dimensions** affective, intellectuelle, sociale, spirituelle, corporelle et artistique. Pour cela, nous mettons en place des conditions pédagogiques, matérielles et relationnelles de grande qualité.

À retenir : L'école repose sur des valeurs fortes, vécues au quotidien, et s'appuie sur une tradition pédagogique vivante, tournée vers l'avenir.



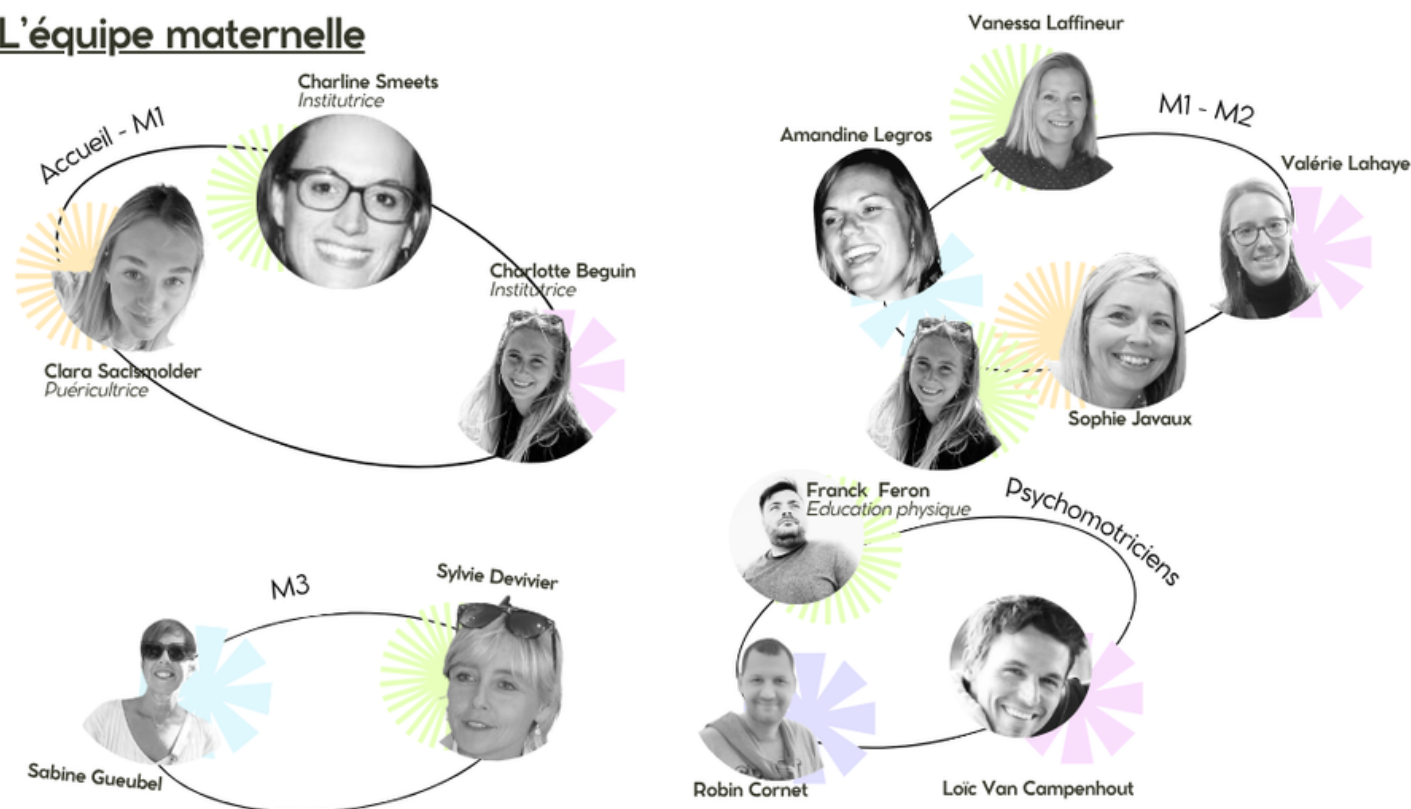
Dans une **Maison salésienne, éduquer et enseigner sont indissociables**. Nos projets éducatif et pédagogique se fondent sur **quatre valeurs fondamentales** qui interagissent constamment : **autonomie, créativité, intériorité et solidarité**.

Ces valeurs sont autant de repères concrets pour **grandir ensemble**. Chaque année, l'équipe éducative « active » l'une d'elles à travers les projets et les pratiques quotidiennes.

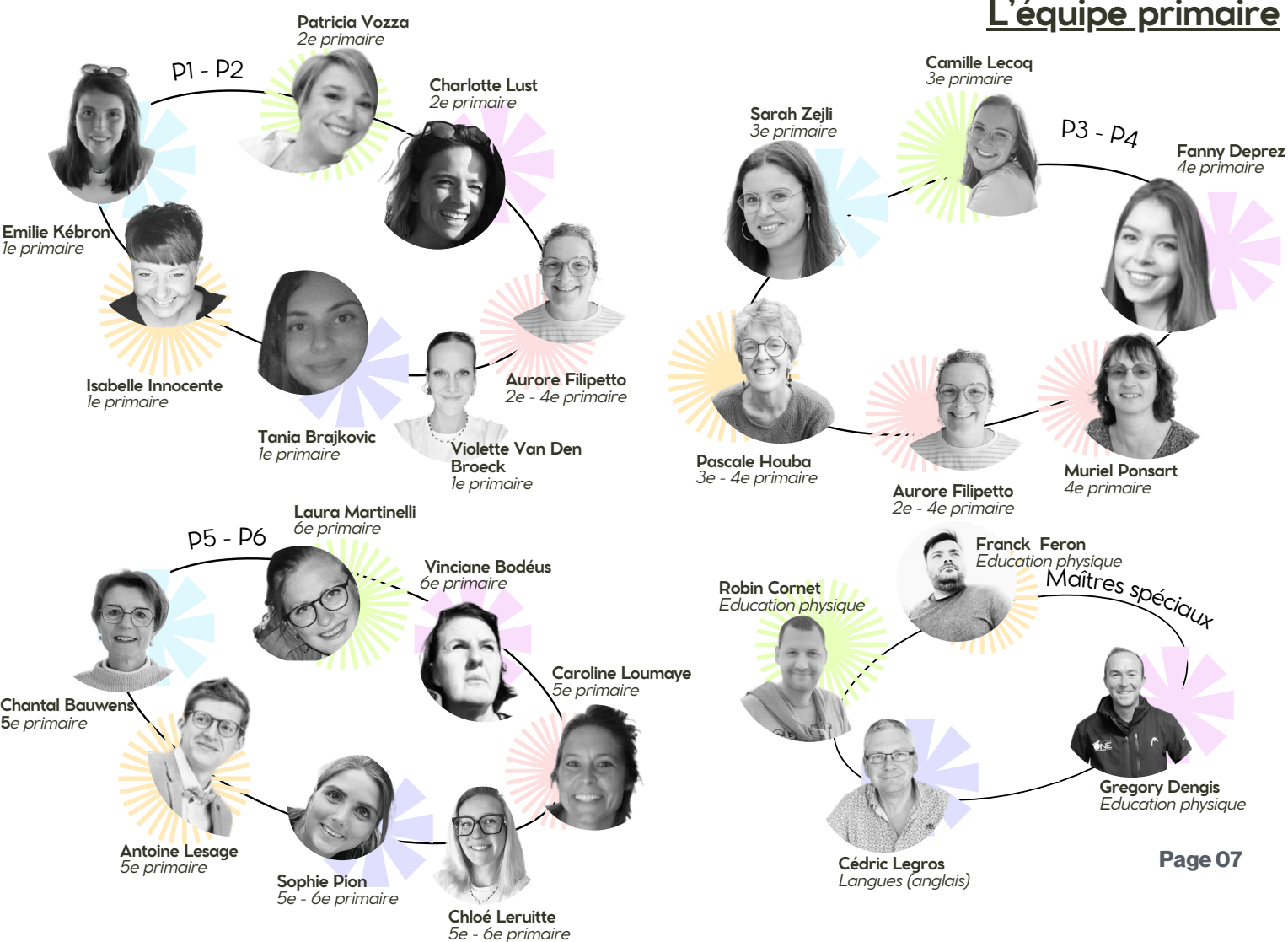
Valeur	Ce qu'elle signifie	Comment elle se vit à l'école
Autonomie	Se débrouiller seul, respecter les règles par soi-même, prendre des initiatives	Les enfants participent à des tâches, se responsabilisent, s'expriment, notamment via le parlement citoyen
Créativité	Imaginer, innover, s'exprimer de manière originale	Activités artistiques, résolutions de problèmes, spectacles
Intériorité	Prendre du recul, se connaître, respecter ses émotions	Temps de parole, coin calme, célébrations, conseils de classe
Solidarité	Coopérer, aider, vivre ensemble avec respect	Projets communs, jeux coopératifs, entraide entre élèves



L'équipe maternelle

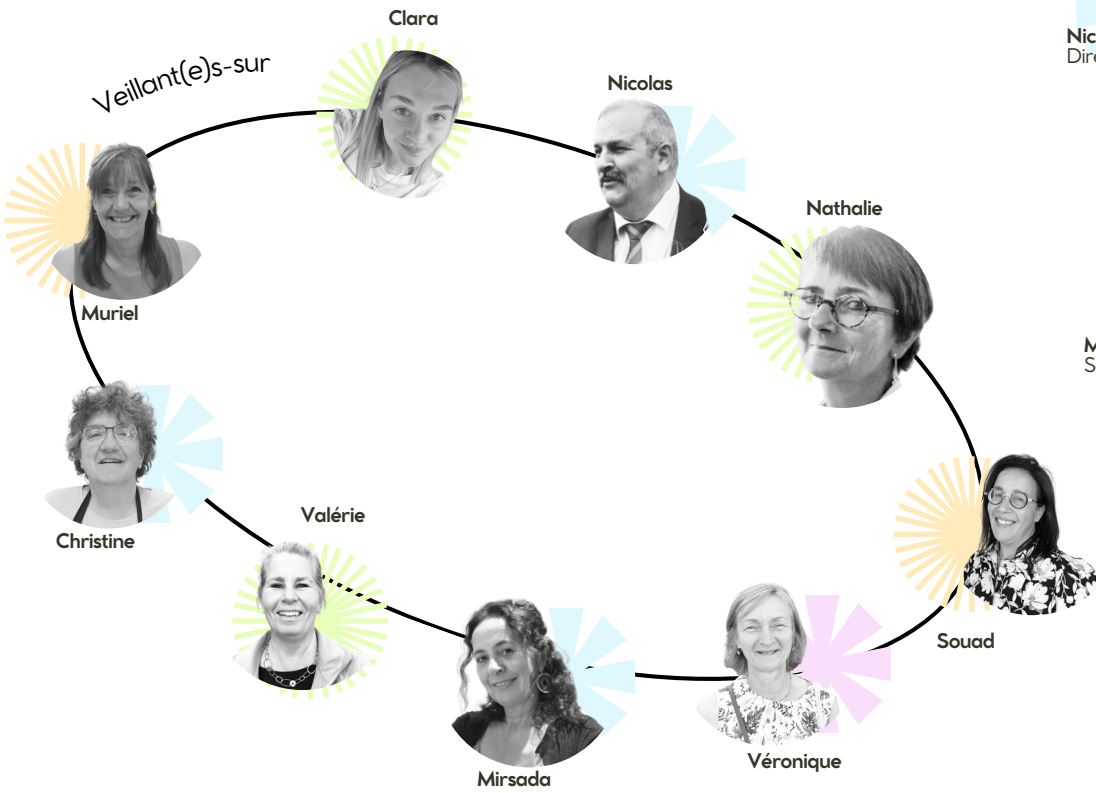


L'équipe primaire



Mais aussi ...

Nicolas Tomsen
Directeur



Muriel Mouillard
Secrétaire



Lucie Burger
Logopède
0491/72.72.92

Intervenants externes

Florie Simon
Assistante sociale

Aline Ernster
Psychologue

Bérénice Lakaye
Logopède
0473/55.95.20

Suzanne Aubinet
Psychologue
0474/53.36.84

Barbara Beuken
Psychologue
0494/39.08.45

Centre C.P.M.S.

Rue Louvrex, 70 à Liège
04/254.97.40

Nettoyage

Société Ranapro



Centre P.S.E.

Rue Trappé, 20 à Liège
04/232.40.80

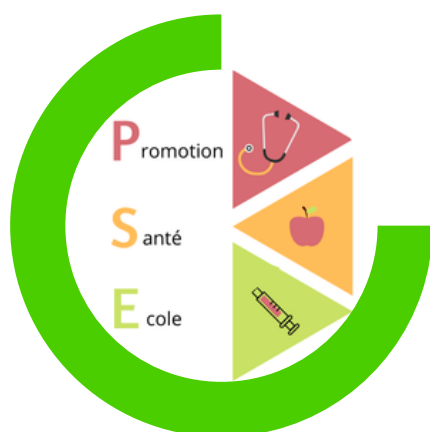


4 » Partenaires



**Centre psycho-
médico-social (PMS)
Libre Liège 7**

Le service PMS a pour vocation de soutenir l'école et la famille dans leurs missions respectives. Au-delà des « tests » qui permettent une évaluation des potentiels, la Psychologue et l'Assistant.e social.e du Centre PMS mettent leurs compétences au service des enfants pour les aider à trouver leur meilleure voie, à pallier leurs difficultés. Le CPMS travaille en concertation avec les parents, les enseignants et la direction.



Médecine scolaire

Le service PSE agréé par notre école est le Centre Liégeois de Médecine Préventive, rue Trappé 20 à Liège. Des examens médicaux systématiques ont lieu en maternelle (1e et 3e) et en primaire (2e et 6e), (4e test de vue). Le/la médecin du PSE peut réexaminer un enfant au cours d'examens sélectifs à la demande des Parents, du Centre PMS ou du service PSE.

Le service PSE intervient aussi à l'école dans la gestion et la surveillance des maladies infectieuses et pour la promotion d'actions en faveur de la santé. On peut joindre le service PSE au 04/232.40.80 et y recevoir conseils ou informations.



5



Instances



L'association de parents

L'AP est une association où se retrouvent les parents désireux de participer activement au développement de l'école et donc au bien-être des enfants. Chacun d'entre vous y est le/la bienvenu.e.

L'AP de Don Bosco est animée par un petit groupe de personnes appelé bureau qui prépare les réunions et qui en est le moteur. Les parents qui s'impliquent mais qui ne prennent pas part aux réunions sont les parents aidants. Notre objectif est de soutenir les valeurs de l'école DON BOSCO pour que nos élèves se sentent bien dans leur école via nos différentes actions. Ces actions s'articulent autour de 4 lettres clés : **IRIS**.

- I** >>> **S'interroger** : Se poser les questions pour être à l'écoute des besoins des élèves et du personnel de l'école, (se) remettre en question.
Exemples : Conférence, ...
- R** >>> **Relier** : Créer de la solidarité dans l'école. Favoriser les rencontres et la communication.
Exemples : Blind-test, fête des enfants, installation des bancs sur le terrain.
- I** >>> **Impulser** : Se mettre ensemble pour donner l'énergie, l'élan pour agir et pour mener à bien des projets, pour faire mieux.
Exemples : la fête des enfants.
- S** >>> **Soutenir** : Soutien logistique et financier pour des initiatives liées à l'école.
Exemples : Lasagnes et macarons, marché de Noël, coups de mains lors des fêtes, ...



Pour nous contacter :

1. Suivre notre groupe Facebook : *AP Don Bosco primaire et maternelle* ;
2. Envoyer un mail : apdonbosco@gmail.com pour nous déposer vos suggestions ou pour nous donner vos coordonnées si vous désirez devenir **parents aidants** ;
3. Lire la newsletter distribuée dans les malles.



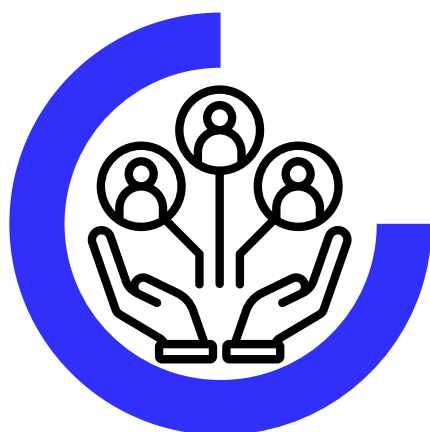
C'est un lieu où des enfants peuvent, entourés de bénévoles, faire leurs devoirs dans un cadre individualisé. Un appel est lancé à toute personne désireuse d'aider bénévolement les enfants entre 15h45 et 17h les lundis, mardis et jeudis...
MERCI !



Le conseil de participation

C'est un lieu de rencontres, d'informations, de débats, autour du projet de l'école. Il est la cheville ouvrière du projet d'établissement et se réunit 4 fois/an.

Il comprend 2 membres du Comité de Gestion, 3 enseignant.e.s, 3 parents, 3 membres cooptés et la direction qui préside.



Le comité de gestion

C'est une équipe de personnes bénévoles qui offrent leur énergie et leurs compétences au service de l'école, en étroite collaboration avec la direction. Un de ses objectifs est de consolider les partenariats entre les différentes composantes que sont les enseignants, les veillant(e)s-sur, le Conseil de participation, les parents, l'Association de parents, l'étude des Mamys et le personnel d'entretien. Le C.G est le lien entre le Pouvoir Organisateur et la Direction, entre le Pouvoir Organisateur et les forces vives de l'école fondamentale. C'est aussi le lieu où des informations sont centralisées et confrontées afin de prendre les meilleures décisions au bénéfice des enfants.

Composition du Comité de gestion :

- Marie-Christine Miermans : Membre du P.O et Administratrice déléguée du PO pour l'École fondamentale
- Véronique Tychon, Christian Haccour, Benoît Wertz et Luigi Alongi
- Nicolas Tomsen : Directeur



L'I.C.L. (instance de concertation)

Cette cellule a pour objectif de permettre aux membres du personnel enseignant d'émettre des avis sur un certain nombre de points relevant du Règlement de Travail et d'améliorer l'information réciproque.

Elle comprend 2 membres du personnel enseignant, 1 membre du Comité de Gestion et la direction forment une extension locale du Conseil d'entreprise.

Règlement et vie citoyenne



»» Protocole de citoyenneté de notre école

Cette année, nous avons décidé de mettre en place un protocole de citoyenneté parce que nous voulons une école sereine, chaleureuse et respectueuse, où chacun peut apprendre et grandir pleinement.  Coucou les enfants ! Moi, c'est Plume, la chouette de votre école. Je suis là pour vous aider à grandir ensemble, dans la joie et le respect.	Pour nous guider, il y a 2 règles d'or : Apprendre à apprendre et apprendre à vivre ensemble. 
Ces règles d'or se déclinent en 4 lois : Je respecte les autres physiquement et verbalement, je respecte les lieux et le matériel, Je reste dans l'enceinte de l'école. 	Les procédures sont les petites habitudes qui facilitent la vie à l'école : marcher calmement dans les couloirs, ... Si un enfant ne respecte pas ces procédures, il sera invité à recommencer correctement. 
Quand une loi n'est pas respectée, il peut y avoir une conséquence. Il ne s'agit pas de punir mais de prendre le temps de réfléchir pour apprendre à agir autrement. Les parents en sont informés pour accompagner l'enfant dans sa progression. 	Avec ce protocole, nous voulons encourager chaque enfant à être autonome, responsable, créatif et solidaire. Ecole, parents et enfant, nous construisons un environnement positif et structurant. Et moi, Plume, je serai toujours là pour accompagner vos enfants dans cette belle aventure. 



» Règles d'or de notre école

A. J'apprends à vivre avec les autres.

B. J'apprends à apprendre.

Les règles d'or de notre école sont les attitudes attendues des élèves. Il est essentiel que chaque enfant ait connaissance et conscience de ces règles. Elles sont à rappeler à chaque fois qu'un élève a un comportement inadéquat : " Fais-tu de ton mieux quand tu as un tel comportement pour apprendre à apprendre et/ou apprendre à vivre avec les autres ? "



» Lois de notre école

- 1. Je respecte les autres physiquement.**
- 2. Je respecte les autres moralement et verbalement.**
- 3. Je reste dans l'enceinte de l'école.**
- 4. Je respecte l'environnement scolaire (vols et dégradations).**

Les lois de notre école sont édictées par l'équipe éducative. Ce sont des obligations, partout et pour tout le monde. Quand il y a transgression, il y a infraction à la loi de l'école. Les infractions sont sanctionnables en différé.



» Procédures

Les procédures expliquent concrètement le cadre fonctionnel. Elles traduisent les lois et règles d'or en actions concrètes. Elles sont positives, visibles et applicables par tous. Les conséquences sont en réponse aux faits transgressés. On retrouve des procédures communes et spécifiques.



» Parlement citoyen : laboratoire démocratique

Ce dispositif (règles, lois et procédures) s'articule avec le Parlement citoyen, véritable laboratoire démocratique au sein de l'établissement. Ses missions sont multiples :

- Faire vivre et expérimenter des projets d'école porteurs de sens et d'engagement
- Réguler le dispositif citoyen, notamment en proposant des ajustements ou des évolutions de procédures
- Favoriser la participation active des élèves à la vie collective

Il s'appuie également sur des activités vécues, concrètes et variées, qui permettent de travailler la citoyenneté au quotidien : débats, projets solidaires, actions collectives, médiations, etc.

Ce texte constitue un aperçu du cadre général. Il ne prétend pas être exhaustif : tout au long de l'année, de nombreuses initiatives viennent enrichir ce dispositif, où la citoyenneté occupe une place centrale dans la vie de l'école.



»» Règlement d'ordre intérieur

L'inscription à l'École Fondamentale Don Bosco implique l'adhésion aux projets éducatif, pédagogique et d'établissement ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur (conformément au Code de l'enseignement, Livre I, chap. VII, art. 1.7.7-1). L'école fait partie du réseau libre catholique et est reliée aux écoles salésiennes de Belgique et d'ailleurs.



»» Apprentissage

Tant en classe qu'à domicile, l'élève adoptera une attitude positive face au travail d'apprentissage. Devoirs et leçons seront effectués sérieusement par les enfants et vérifiés par leurs parents.



»» Journal de classe

Chaque élève de l'école primaire dispose d'un journal de classe. C'est l'outil de liaison par excellence entre les parents et les enseignant.e.s. Nous vous demandons donc de vérifier son contenu chaque jour.



»» Bulletins

3 bulletins répartis sur l'année scolaire.



»» Absences et sorties

Attention : depuis le 01-09-2020, l'obligation scolaire concerne aussi les enfants dès 5 ans.

Ainsi, de la 3e maternelle à la 6e primaire, toute absence sera justifiée au moyen de la carte d'absence (bleue) remise par le titulaire de classe. Les absences pour raison médicale, quand elles excèdent 2 jours, doivent être justifiées par un certificat médical authentique. Après un total de 9 demi-jours d'absences injustifiées, l'école est tenue d'en informer l'Administration scolaire. ! Nous vous demandons de remettre le certificat d'absence, en cas d'absence de plus de deux jours, au début de l'absence de votre enfant. Vous pouvez l'envoyer par mail directement au secrétariat ou nous le déposer.

Les enfants qui dînent à l'école ne pourront pas sortir de l'école sur le temps de midi. Si des parents autorisent leur enfant à sortir, alors que d'habitude celui-ci dîne à l'école, ils doivent le signaler par mail au secrétariat (secretaire@fdonboscoliege.be) et informer également le titulaire en charge de la classe à ce moment.



»» Tenue et objets de valeur

Les élèves viennent à l'école avec une tenue correcte et adaptée à la vie scolaire. Les piercings et le maquillage sont interdits. Les smartphones, jeux électroniques et bijoux de valeur sont interdits et non assurés. Les enfants qui effectuent leurs déplacements scolaires seuls sont, eux, autorisés à posséder un GSM ou smartphone qu'ils donneront avant les cours à leur enseignant. Aucun élève n'est donc autorisé à utiliser son GSM ou smartphone de quelque manière que ce soit dans l'enceinte de l'école.



»» Collaboration école-familles

Si nécessaire, n'hésitez pas à demander une rencontre avec un.e enseignant.e ou la direction... Le dialogue et la confiance sont de mise à Don Bosco !



»» Données à caractère personnel

Par la présente, l'école informe les parents qu'elle enregistrera et traitera, durant toute la scolarité de l'élève dans son établissement, des données à caractère personnel en vue de gérer les relations avec l'élève et en vue de respecter ses obligations légales et réglementaires. Le responsable du traitement est l'ASBL Centre scolaire Don Bosco dont le siège social est situé Liège (4000) rue des Wallons, 59 représentée par le Président du Pouvoir Organisateur. Ces données sont indispensables à l'égard de l'école et de l'autorité publique pour l'inscription de l'élève, les relations avec celui-ci, la gestion de l'enseignement, l'octroi des subsides, l'octroi ainsi que la reconnaissance des certificats et diplômes. Elles pourront notamment être transmises, de manière anonyme, au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et ce à des fins statistiques.

Les coordonnées postales de l'élève de 6e primaire sont en outre transmises aux écoles secondaires de l'enseignement catholique du diocèse de Liège (voir liste sur le site www.enseignement.be) à des fins d'information sur les formations qu'elles organisent. Les données ne sont en outre jamais transmises à des fins de marketing direct. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant. En ce qui concerne le transfert de données vers des écoles tierces, les parents disposent du droit d'y renoncer, et ce sur simple demande adressée au responsable du traitement.



»» Cours de natation et d'éducation physique obligatoires

La non-fréquentation du cours de natation et d'éducation physique doit être à chaque fois **dûment justifiée par un certificat médical** dès la troisième maternelle. Un mot des parents évoquant un motif raisonnable laissé à l'appréciation de la direction sera accepté **exceptionnellement**. Le cours est **obligatoire**. Le tee-shirt de gym est offert par l'école et est **obligatoire** pour ce cours.



»» Activités culturelles, sportives et séjours pédagogiques

Différentes sorties sont prévues dès la classe d'accueil. Une participation peut être demandée aux parents. Ces activités et leur coût sont annoncés préalablement à la sortie. Une épargne « Classes de dépaysement de 6e année » est proposée dès la 4e année primaire.





Géolocaliser son enfant en milieu scolaire

Les bases légales belges et européennes confirment que la géolocalisation d'un mineur est possible, mais strictement encadrée par :

- le droit à la vie privée de l'enfant (art. 16 de la convention internationale relative aux droits de l'enfant et les art. 22 et 22 bis de la constitution belge)
- le RGPD, car la géolocalisation est un traitement de données personnelles qui doit respecter les principes de proportionnalité, de finalité, de transparence et de sécurité
- la logique générale du droit familial : l'autorité parentale n'accorde pas un droit illimité de surveillance

Conditions légales pour géolocaliser un enfant

La géolocalisation est légale si trois conditions sont réunies.

1. Finalité claire : la sécurité de l'enfant

Exemples légitimes : Trajets seuls, risque de fugue, harcèlement ou menaces, élève très jeune ou vulnérable

2. Proportionnalité

Pas de suivi permanent 24/7, activation limitée aux moments et lieux nécessaires, pas d'usage pour contrôler les relations sociales ou scolaires

3. Transparence adaptée à l'âge

Informé l'enfant selon sa maturité est recommandé pour éviter une surveillance vécue comme intrusive.

Problématique liée au milieu scolaire

Suivi indirect d'adultes (enseignants, animateurs...) et d'élèves

Si l'Air Tag suit l'enfant durant sa journée scolaire, la géolocalisation de l'enfant permet également de suivre indirectement d'autres personnes, ce qui constitue une atteinte à leur vie privée.

Si l'AirTag restait, par exemple, à l'accueil, et cessait de suivre l'enfant dans l'enceinte de l'établissement ou lors de ses activités scolaires (sorties, classes vertes), l'usage serait légitime car limité à la finalité de sécurité sur le chemin de l'école. En le suivant durant toute sa journée scolaire ou son séjour, le principe de limitation des finalités n'est pas respecté (RGPD, Art. 5.1.b) et l'usage devient illégal.

En résumé

Oui, un parent peut géolocaliser son enfant via un Air Tag, mais pas comme il veut.

Légal si :

- Finalité = sécurité
- Usage proportionné et limité
- Enfant informé selon son âge
- Pas de surveillance d'autres adultes (!)

Par conséquent, l'usage de ce type de dispositif est interdit au sein de notre établissement ainsi que lors des activités extra-scolaires. Comme mentionné dans la note, seuls les trajets autonomes de l'enfant, sans accompagnement adulte, font exception à cette règle. Soyez assurés que vos enfants bénéficient au quotidien de toute notre attention et de notre vigilance.



» Réseaux sociaux

L'école invite les familles à une grande vigilance concernant l'usage des réseaux sociaux et des plateformes internet à la maison. L'accès à ces outils est soumis à un âge légal minimum qu'il convient de respecter pour la protection des mineurs. Même si les échanges en ligne entre élèves ont parfois un impact sur la vie à l'école, la régulation de cet outil virtuel appartient à la sphère privée. Nous comptons sur la collaboration des parents pour encadrer ces pratiques afin de préserver des relations sereines et respectueuses entre les enfants, tant en classe qu'à la maison. L'école décline toute responsabilité quant aux conflits ou dérives nés sur Internet en dehors des heures de cours, même si ceux-ci impactent indirectement les relations entre élèves au sein de l'établissement.



Horaires et accès



» Horaire de l'école

L'école est ouverte de 7h30 à 18h00, sauf le mercredi de 7h30 à 17h00.



» Accès à l'école - Consignes de circulation et de stationnement

- *A pied : entrée via le chemin de la piscine, l'entrée principale ou par la rue de la Score.*
- *A vélo : entrée via le chemin de la piscine ou par la rue de la Score. Un parking à vélos est disponible sur le terrain de l'école. Vigilance accrue aux piétons !*
- *En voiture : 3 lieux sont prévus, le dépose minute rue des wallons, les places en haut de la rue de la Score et la 1ère partie du parking côté rue de la Score, avant le hall. Aucune exception en heures scolaires. Nous encourageons l'usage du "dépose minute" situé rue des Wallons 63 (entrée principale). Seuls les parents de maternelle, de P1 P2 et de la crèche peuvent stationner temporairement sur le premier parking rue de la Score le temps de déposer ou reprendre leur enfant. L'accès des voitures via rue des wallons est strictement interdit.*
- *Le reste du parking, au-delà de la barrière brune du hall omnisports, est une zone réservée exclusivement au personnel du Centre Scolaire Don Bosco. Ce parking est un espace privé. Par respect pour la sécurité des élèves et pour l'organisation de l'école, il est important de ne pas s'y garer.*
- *Rappel important : L'accès des véhicules "parents" sur le parking est interdit dès 7h30 et -avant 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; - avant 13h30 les mercredis.*
- *Le respect de ces règles de circulation est supervisé par le Pouvoir Organisateur (PO) dans l'enceinte de l'établissement. Sur la voie publique et aux abords de l'école, le contrôle et l'application de la réglementation relèvent de la compétence des services de police. »*



» Horaire des cours

En maternelle et en primaire, les cours ont lieu de 8h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h25.

En maternelle :

- De 8h30 à 8h45 :
 - Classe d'accueil : les parents accompagnent leur enfant en classe tous les jours.
 - M1-M2 :
 - Lundis, mercredis et vendredis : un accueil des enfants avec les parents est organisé dans les classes. Les parents quittent donc à 8h45 au plus tard (merci!).
 - Mardis et jeudis : les enfants sont accueillis à la barrière de la cour piano.
 - M3 : Les élèves sont attendus en classe à 8h30. Chaque retard (après 8h30) sera notifié et paraphé.
- De 15h30 à 15h45 (et à 12h10 à 12h25 le mercredi) :
 - Classe d'accueil : les parents peuvent rechercher leur enfant en classe tous les jours.
 - M1-M2-M3 : les parents peuvent rechercher leur enfant à la barrière de la cour piano.

En primaire :

- De 8h25 à 8h30 :
 - Les élèves doivent être rangés dans la cour de récréation à la sonnerie de 8h25. Chaque retard (après 8h30) sera notifié et paraphé dans le journal de classe.
- A 15h25 (et à 12h10 le mercredi) :
 - Les enfants qui attendent leurs parents sortent par la cour. Pas de sortie d'enfant seul sans le document "autorisation de sortie" complété par les parents.



»» Horaire et organisation de l'accueil extrascolaire

Depuis de nombreuses années, notre école a pu offrir un accueil extrascolaire entièrement gratuit. Cette gratuité était rendue possible grâce à un accord entre la Fédération des Œuvres Scolaires Catholiques, représentant les pouvoirs organisateurs des écoles libres situées sur le territoire de la Ville de Liège, et le Collège communal. L'avantage qui résulte des accords pris, constitue un avantage social accordé par la Ville de Liège tant aux élèves de l'enseignement communal qu'aux élèves de l'enseignement libre.

La Ville de Liège est aujourd'hui soumise à un plan de gestion imposé selon elle par les autorités régionales. Dans ce cadre, elle doit mettre fin à plusieurs mécanismes de gratuité au sein de ses services. L'accueil extrascolaire fait malheureusement partie des dispositifs concernés.

Le 30 juin 2026, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement mettant fin à la gratuité totale de l'accueil extrascolaire, tant dans les écoles communales que dans les écoles libres situées sur le territoire de la Ville.

Bien que les horaires d'accueil et le taux d'encadrement restent inchangés, une participation financière est désormais demandée aux familles.

1. Horaires d'accueil extrascolaire

Matin

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : dès 7h30

Après la journée scolaire

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h30 → 18h00
- Mercredi : 12h10 → 17h00

Remarque : Les enfants qui quittent l'école pour une activité extérieure ne peuvent pas réintégrer l'accueil extrascolaire par la suite.

2. Encadrement

L'accueil restera assuré par la même équipe de veillant·e·s-sur, garantissant continuité et qualité.

3. Participation financière

Conformément au règlement de la Ville de Liège :

Forfait août → décembre 2026 (négociations en cours pour la suite)

- 75 € pour le premier enfant (aîné)
- 30 € pour chacun des autres enfants de la fratrie

Ce forfait couvre :

- l'accueil du matin
- l'accueil de 15h30 à 17h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi
- l'accueil de 12h10 à 13h15 le mercredi

⚠ Ce forfait est dû dès qu'un enfant fréquente l'accueil au moins une fois sur une des périodes couvertes.

Un supplément de 20 euros par enfant est demandé pour les parents qui n'habitent pas la ville de Liège.

Participations complémentaires par enfant (présences effectives)

- 17h00 → 18h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : 2 €
- Mercredi : 13h15 → 16h00 : 4 € et de 13h15 → 17h00 : 6 €

La facturation de ces montants complémentaires sera effectuée en fin d'année scolaire.

4. Inscription et paiement

Un formulaire d'inscription sera à rendre et le montant dû sera à versé sur le compte : BE43 7775 9262 3701

Communication : « garderie de ... (nom et prénom de l'enfant) »

- Paiement en une fois du forfait : pour le 15 septembre 2026
- Paiement échelonné : possible, à préciser sur le formulaire d'inscription

Remarque : les frais de garderie payants donnent droit à une déduction fiscale. Le secrétariat fait le nécessaire en renvoyant les données au SPF finance.



» Horaire et organisation de l'étude

Notre objectif est de permettre à chaque enfant de bien vivre cette période qui précède le retour à la maison. Concrètement, nous prenons les dispositions suivantes pour les élèves de primaire :

- 1e et 2e années : sur inscription, de 15h45 à 16h15 ;
- 3e année : de 15h45 à 16h15 ; l'enfant pourra être libéré plus tôt après vérification de son travail.
- 4e, 5e et 6e années : de 16h15 à 17h00; l'enfant pourra être libéré plus tôt après vérification de son travail.

Remarques :

- *Les parents qui inscrivent leur enfant de 1e ou 2e à l'étude sont tenus d'attendre 16h15 pour reprendre leur enfant, et ce pour ne pas perturber les devoirs des autres élèves.*
- *Silence et calme sont de rigueur durant l'étude ainsi que le respect des classes concernées.*



9 » Récréations et repas



» Collations

Pendant la récréation du matin des P4-P5-P6, un petit magasin géré par les élèves de 5e primaire propose des aliments sains à prix démocratiques.

L'utilisation d'une gourde ou d'une bouteille réutilisable d'eau est demandée tant en maternelle qu'en primaire.

Nous invitons les familles à limiter, dans les repas et collations, les apports trop riches en sucres. En effet, une alimentation équilibrée favorise non seulement la santé, mais aussi la concentration et les apprentissages. Ainsi, les chewing-gums, chips, chiques et sodas sont interdits en dehors des moments festifs. Nous encourageons vivement des choix de collations saines et nourrissantes, en cohérence avec notre projet santé.

Le mercredi est le jour du fruit dans toute l'école.



» Récréation de dix heures

La récréation des élèves de primaire a lieu de 10h10 à 10h30. Les P1, P2 et P3 vont dans la cour de récréation du primaire. Les P4, P5 et P6 vont dans la cour de récréation du secondaire.





» Repas de tartines

Le repas de midi a lieu de 12h10 à 12h30.

Les enfants mangent leurs tartines avec leur enseignant.e en classe.

Les dîners chauds sont servis ;

- en classe pour les classes d'accueil,
- dans le local polyvalent pour les élèves de maternelle,
- dans le réfectoire et le local passe-partout pour les élèves de primaire.



» Dîners chauds et sandwiches

Les **dîners chauds** sont servis au réfectoire, sauf pour la classe d'accueil (service en classe).

Le **menu mensuel** est affiché dans le réfectoire.

Les **dîners chauds et les sandwiches** sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les **réservations de repas** se font :

- **par mail à l'adresse : repaschauds@fdonboscoliege.be de préférence**
- au réfectoire exceptionnellement

Les réservations de sandwiches :

- tous les jours (sauf mercredi) de 8h00 à 8h50
 - Indiquer le goût souhaité pour les sandwiches.
 - Les tickets doivent être déposés chaque jour au réfectoire avant 8h30.

Tarifs

Diner maternel : 3,50 €

Diner primaire : 4 €

Sandwich : 2,20 € pour un sandwich mou - 3 € pour un sandwich baguette - 20 € et 25 € pour une carte de 10 tickets

Pour toute question, adressez-vous à l'équipe des veillant.e.s-sur, sans qui ce service ne serait pas possible.

Contacts :

- Christine : 0472/67.31.38
- Valérie : 0497/86.27.39



» Récréation de midi et sieste

À 12h30, les enfants se rendent en récréation à l'exception des petits de classe d'accueil qui vont à la sieste.

- 1e et 2e maternelles dans la cour piano ;
- 3e maternelle, 1e et 2e primaires dans la cour de récréation ;
- 3e, 4e, 5e, et 6e primaires dans la cour du secondaire.

Activités parascolaires



»» Après 16 heures

Cette année encore, nous sommes heureux de pouvoir vous proposer un choix d'ateliers pour de chouettes « après 4h »...

Ces ateliers ne sont pas des « garderies » de l'école, leur organisation est « privée » ; prenez donc contact avec les responsables de ces ateliers afin d'en connaître les conditions d'inscription.

Pour qui ?	Quoi ?	Quand ?	Avec qui ?
2,5 à 8 ans	Atelier chant	Lundi et jeudi de 16h à 17h	Mme Sylvie 0496/60.79.38 M. Robert 0475/25.88.07
2,5 à 4 ans	Atelier contes et marionnettes	Jeudi de 16h à 17h	Mme Charline charlinesmeets140990@hotmail.com



»» Atelier langues

Par La Buissonnière A.S.B.L. (www.labuissonniere.be)

- De 3 à 6 ans : ateliers amusants en anglais et néerlandais à travers le chant, la musique et le mouvement.
- De 7 à 12 ans : méthode vivante basée sur une approche “fun” et communication de la langue. L'horaire sera défini par l'A.S.B.L. “La Buissonnière”.



»» Cours de natation

Contact : 04/253.01.15 à partir de 17 heures.



» Assurance scolaire

L'école possède une assurance garantissant le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour des accidents survenus à l'école.

Cas de non-remboursement :

- Les dégâts matériels (objets perdus ou cassés sans l'intervention avérée d'un tiers, ...)
- Vols d'objets divers

En cas d'interrogation, s'adresser à la direction ou au secrétariat.



» Frais scolaires

Chaque année, dans la mesure du possible, une estimation des frais sera envoyée.

Conformément aux directives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la gratuité scolaire s'étend désormais de la classe d'accueil jusqu'à la 5ème primaire (P5).

L'intervention des familles se limite à la fourniture du matériel de base quotidien :

- Le plumier
- La mallette
- Les produits d'hygiène courants (mouchoirs par exemple) , vêtements de sport.

L'école prend en charge et fournit l'ensemble des outils de travail et manuels nécessaires aux apprentissages des élèves.

Face à des budgets de fonctionnement drastiquement réduits, le soin apporté aux objets devient une priorité absolue. Nous insistons fortement sur la responsabilisation des enfants :

- Usure normale : Tout matériel utilisé logiquement dans le cadre des cours sera remplacé par l'école.
- Perte ou dégradation : Tout matériel cassé, détérioré ou perdu devra être remplacé à vos frais. L'école attendra alors un produit de qualité équivalente à l'outil d'origine.

Appel à votre générosité !

Pour fournir des ressources en quantité aux enfants, nous faisons appel à votre solidarité. Si vous possédez chez vous du matériel scolaire en bon état dont vous n'avez plus l'utilité, nous sommes preneurs ! Par exemple : dictionnaires, Eureka et Bescherelle - lots de crayons de couleur ou de feutres - ciseaux, règles et petits outils de géométrie.



»» Modalités de paiement

La participation aux frais pour le **cours de natation** sera payée annuellement par virement bancaire. L'accès à la piscine coûte **46 €/an** pour un enfant de M1-M2-M3 ou de primaire.

Vous recevrez une facture (note de frais) pour les frais de piscine via l'enseignant.e de votre enfant ou de l'aîné.e de vos enfants (sous enveloppe fermée) ainsi qu'un décompte trimestriel.

N'oubliez jamais de **mentionner le nom et le prénom de votre enfant en communication**.

Par ailleurs, les initiatives culturelles et sportives diverses peuvent entraîner un coût total de **45 € maximum par enfant** répartis sur l'année (exceptés projet « Théâtre », Classes de dépaysement et Classes de neige). Ces coûts vous seront annoncés le plus tôt possible dans l'année.

Nous vous informons que les factures impayées les années scolaires précédentes seront reportées et resteront dues. Toute facture impayée fait l'objet d'une mise en demeure formelle. À partir de celle-ci, des intérêts de retard et des frais administratifs vous seront réclamés. Un appel à une société de recouvrement peut être activé par notre P.O.

Cela étant, en cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé. N'hésitez jamais à contacter la direction pour un entretien privé. Par ailleurs, un fonds de solidarité a été mis en place suite à la décision du Conseil de Participation.



»» Objets perdus

Les objets perdus sont entreposés à l'entrée de l'école. À la veille de chaque congé d'été, les objets non réclamés sont donnés à une association caritative.

Il est demandé de placer une nominette sur les vêtements que les enfants enlèvent en cours de journée (manteaux, gilets, pulls...) ainsi que sur les différents sacs et équipements pour les cours sportifs.



»» Location du réfectoire

Le réfectoire de l'école est disponible à la location pour vos fêtes familiales (baptêmes, communions, anniversaires, etc.) :

Périodes et tarifs (tarif unique pour tous) :

- Du 1er mai au 30 septembre ► 150 € + 100 € de caution
- Du 1er octobre au 30 avril ► 175 € + 100 € de caution

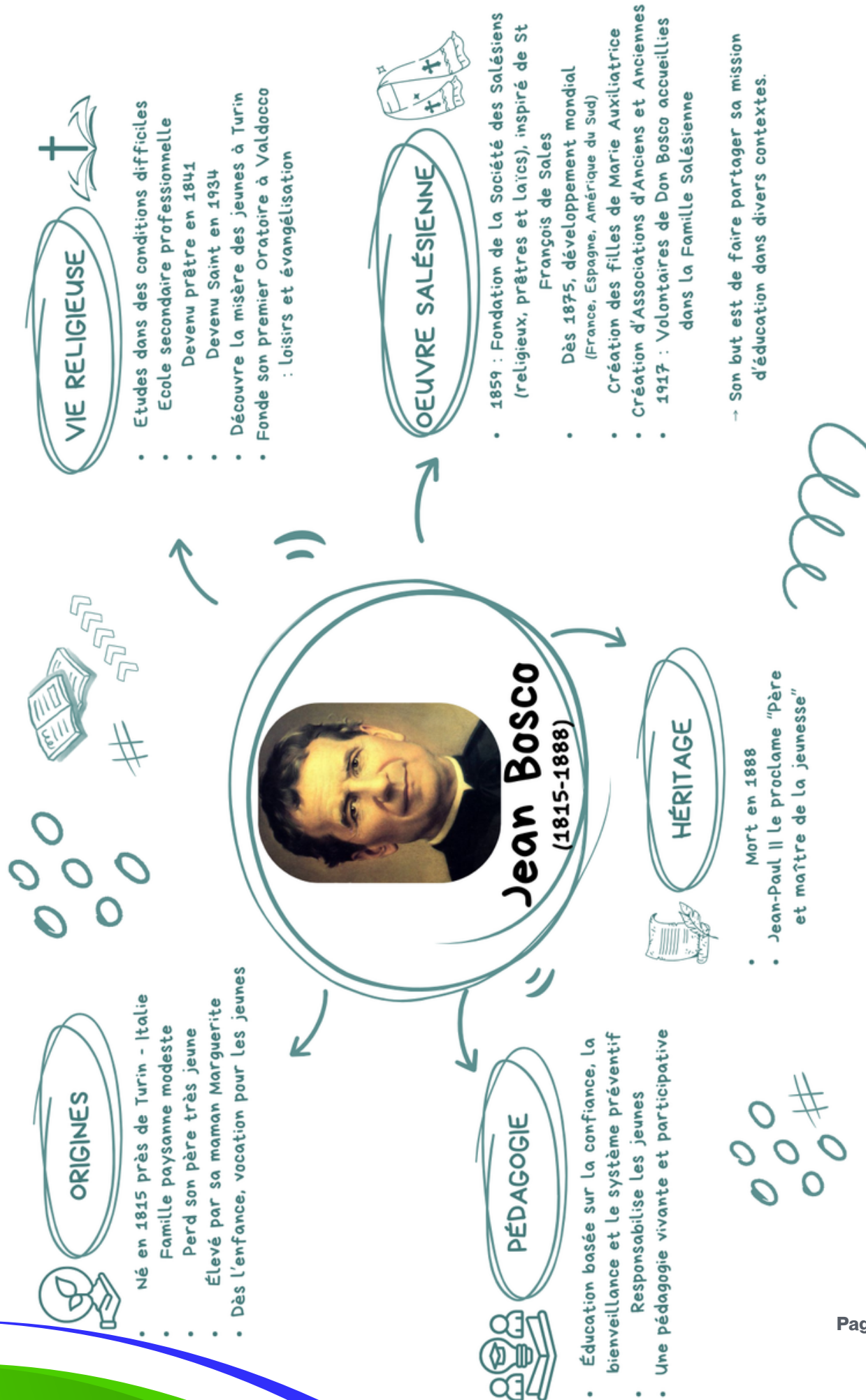
Renseignements et réservations :

Adressez-vous à Mme Tychon Véronique

- Tél. : 04/252.68.37
- GSM : 0491/73.83.53



12 » Qui est Don Bosco ?



Octobre	Vendredi 2	Balade gourmande (fête école)
	Vendredi 9	Journée pédagogique (toute l'école)
	Du 19 octobre au 1 novembre	Congé d'automne
Novembre	Lundi 2	Fête des morts (congé)
	Mardi 3	Journée pédagogique P3 P4
	Weekend du 7-8	Weekend plantation
	Mercredi 11	Armistice (congé)
	Du 16 au 20	Semaine théâtrale P5
		Classes de découvertes P3P4
Décembre	Vendredi 4	Saint Nicolas
	Vendredi 11	Temps de Noël (fête école)
	Du 21 décembre au 3 janvier	Congé d'hiver
Janvier	27/1 au 4/2	Classes de montagne P6
Février	Mardi 9	Mardi gras (congé)
	Jeudi 11	Photos de classes et individuelles
	Du 22 février au 7 mars	Congé de détente
Mars	Du 17 au 19	Classes vertes M3 P1 P2
	Jeudi 25	Journée pédagogique (toute l'école)
	Vendredi 26	
	Lundi 29	Lundi de Pâques (congé)
Avril	Jeudi 01	Journée pédagogique P5 P6
	Weekend du 17-18	Fancy-fair (fête école)
	Du 26 au 7 mai	Congé de printemps

Mai	Lundi 17	Pentecôte (congé)
Juin	Lundi 28	Journée vélo (P5P6)
	Mardi 29	Journée sportive (primaire)
	Mardi 30	Journée de passage
Juillet	Jeudi 1	Fête de fin de sixième primaire

D'autres informations "calendrier" (journées pédagogiques, sorties scolaires, ...) peuvent vous être communiquées en cours d'année. Merci de rester attentifs aux courriers distribués par les enseignant.e.s et courriels envoyés par le secrétariat. Merci !